



Question orale de Mme SIRTAINÉ : Sécurisation et réouverture du parc de Wolvendael.

Mme Sirtaine rappelle que le 9 juillet 2024, des intempéries avec de violentes rafales de vent et des pluies intenses ont frappé Bruxelles. Certains de ses cimetières, parcs et jardins ont même dû être fermés.

Malheureusement, dans l'intervalle, un enfant de deux mois est décédé tragiquement au parc du Wolvendael suite à la chute d'une grosse branche.

Outre ce drame, le parc a subi de nombreux dégâts matériels (branches tombées, arbres déracinés,...).

Depuis lors, le parc est, dans un premier temps, resté intégralement fermé et inaccessible au public. À l'instar des autres parcs bruxellois, il fallait prendre le temps de déblayer et sécuriser les lieux. À Uccle, cette tâche a été confiée aux équipes communales et à une entreprise externe.

Le 7 septembre 2024, le parc a été partiellement rouvert au public (partie basse accessible). En revanche, le haut du parc est demeuré fermé aux promeneurs, joggeurs et autres adeptes du grand air.

Or, c'est là que se trouve la plaine de jeux du parc. Cet espace est fondamental pour les familles et leurs enfants, surtout pour celles qui ne disposent pas d'un jardin privatif. Accéder à une plaine de jeux dans son quartier n'est pas un luxe, et c'est d'autant plus le cas avec le retour des beaux jours.

Actuellement, la situation du parc est floue quant à son accessibilité. En effet, la zone supérieure du parc est officiellement inaccessible, son accès étant bloqué par des barrières Nadar.

Toutefois, ces barrières ont été déplacées par des usagers du parc, ce qui permet de les contourner et d'accéder à la zone interdite du parc située dans la partie supérieure. Ce dimanche 16 mars, de nombreux promeneurs circulaient dans la zone supérieure officiellement « inaccessible », des enfants jouaient dans les zones de balançoires et d'escalade. La sécurité des lieux n'était pas garantie.

Aujourd'hui, alors que tous les autres parcs et jardins bruxellois, fermés suite à la tempête du 9 juillet 2024, ont été rouverts au public, seul le parc du Wolvendael demeure partiellement inaccessible et non sécurisé.

Quels travaux d'entretien et de sécurisation ont-ils été effectués et quels travaux sont-ils encore prévus dans le futur (avec quel timing) pour rendre le parc du Wolvendael enfin totalement accessible au public, en ce compris sa plaine de jeux ? Quelles mesures d'optimisation de l'accessibilité sont-elles prises actuellement ?

Mme l'Echevine De Brouwer insiste sur la singularité des événements qui se sont produits à Uccle. La commune a été confrontée à un phénomène extrême, hors norme et très localisé, au cours d'une année qui, selon l'IRM, est la plus pluvieuse depuis 1833. Il y a eu plus de 150 interventions sur le territoire communal.

L'impact de la tempête a été tellement violent que des arbres sains et vigoureux, dont le réseau racinaire était en bonne santé, ont été fendus à hauteur de la base du tronc. Or, les tests réalisés auparavant sur ces arbres ont démontré qu'ils pouvaient résister à une charge équivalente à 2,8 fois un vent de tempête.

Les services communaux mettent tout en œuvre pour que le parc puisse être à nouveau accessible le plus rapidement possible. Mais il faut toujours veiller à garantir la sécurité des usagers.

Les barrières Nadar vont être retirées aujourd'hui afin de permettre un accès total au parc dès demain. Le Collège souhaitait que cet objectif fût atteint au printemps, étant donné qu'au retour des beaux jours, les gens sont moins enclins à respecter les limites fixées.

Des informations, avec plans à l'appui, ont été placardées aux entrées et sur les grilles des parcs pour rappeler les consignes aux citoyens. Et Mme l'Echevine De Brouwer remercie les équipes de la police et du service de la Prévention pour avoir rappelé à l'ordre les personnes tentées de s'aventurer dans les zones non autorisées. Elle remercie aussi les élagueurs du service vert pour le surcroît de travail qu'ils ont assumé.

La commune de Forest a prêté des barrières Nadar à Uccle. Des barrières Heras n'ont pas été placées, vu que la commune d'Uccle n'en possède pas et que le coût de location d'un tel dispositif aurait été trop élevé, et ce d'autant plus que les frais requis pour les interventions des sous-traitants sollicités pour la sécurisation du parc du Wolvendael s'élèvent déjà à un montant de 200.000 €.

Mme Sirtaine demande si les barrières autour des agrès de la plaine de jeux vont être retirées

Mme l'Echevine De Brouwer répond qu'il faut encore couler le sol pour aménager l'aire de jeux.

Cette opération n'a pas été possible précédemment parce que la météo ne le permettait pas. Il faut en effet un temps sec pendant au moins une semaine ainsi qu'une température minimale de 12 °C le jour et de 5 °C la nuit.

Le Collège a cependant tenu à ce que les travaux fussent entamés quand le parc était encore fermé de manière à assurer aussi vite que possible l'accès de l'aire de jeux aux enfants. Mais il est indispensable d'avoir un sol lisse pour offrir un cadre sécurisant aux enfants en situation de handicap.

Quoi qu'il en soit, le Collège met la pression sur l'entrepreneur pour que ces travaux soient achevés rapidement.